



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 241-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 17 mai 2021 (ZOOM), le règlement numéro 241-21 relatif à la gestion des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 241-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 26 mai 2021.

Carole Hélie, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 18h00, le 26 mai 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 mai 2021.

Carole Hélie, directrice générale

ZONÉ
FIER



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 242-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 17 mai 2021 (ZOOM), le règlement numéro 242-21 relatif à l'aménagement et la réparation des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemins.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 242-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 26 mai 2021.

Carole Hélie, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 18h00, le 26 mai 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 mai 2021.

Carole Hélie, directrice générale

ZONÉ
FIER



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 243-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 17 mai 2021 (ZOOM), le règlement numéro 243-21 modifiant le règlement numéro 225-19 concernant la sécurité publique.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 243-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 26 mai 2021.

Carole Hélie, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 18h00, le 26 mai 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 mai 2021.

Carole Hélie, directrice générale



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 244-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 17 mai 2021 (ZOOM), le règlement uniformisé numéro 244-21 concernant la garde d'animaux.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 244-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 26 mai 2021.

Carole Hélie

Carole Hélie, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 18h00, le 26 mai 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 mai 2021.

Carole Hélie.....
Carole Hélie, directrice générale

ZONÉ
FIER



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 245-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 25 mai 2021 (ZOOM), le règlement numéro 245-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 245-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 26 mai 2021.

Carole Hélie, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 18h00, le 26 mai 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 mai 2021.

Carole Hélie, directrice générale

ZONÉ
FIER